



Programme d'actions 2022



Programme d'actions

2022



► L'IREV

L'IREV est l'un des 19 centres de ressources Politique de la ville en France. Son territoire d'action : l'ensemble des contrats de ville des Hauts-de-France.

Constitué en GIP (groupement d'intérêt public), l'IREV rassemble l'Etat, la Région Hauts-de-France, les intercommunalités et les communes pilotes* des contrats de ville ainsi que des membres associés*. Cette gouvernance traduit la place de l'IREV dans le dialogue inter-institutionnel autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale.

Les actions menées par l'IREV sont à destination des professionnels des collectivités territoriales mobilisées, des élus, des services de l'Etat, mais aussi des bailleurs, associations, habitants des quartiers Politique de la ville, conseillers citoyens, étudiants...

► E

L'IREV, c'est riche d'un fo qui traitent c la ville. Ce fr et **consultat** Parmi ces ré recueils d'e: monograph

Au 7^{ème} étac ascenseur, l accueillants ou échange L'Espac dc

► Missions

L'IREV agit dans trois domaines principaux :



L'animation du réseau des professionnels de la politique de la ville en Hauts-de-France via des événements réguliers, rencontres de réseau, mais aussi la valorisation des savoir-faire et l'organisation d'échanges d'expériences ;



la montée en qualification des acteurs locaux grâce à des cycles de qualification, journées et rencontres régionales, Pop-ups, séminaires, Masterclass... ;



► Publications



L'IREV réalise des publications et des ressources numériques à partir des thématiques traitées lors des rencontres et des cycles de qualification :

- renouvellement urbain ;
- développement économique ;
- participation citoyenne ;
- éducation.

Une lettre d'information numérique est publiée chaque mois, abonnez-vous pour recevoir les dernières actualités de la politique de la ville en région !

Disponible sur le site web : www.irev.fr

Les axes stratégiques 2020-2022

Le programme s'articule selon quatre axes principaux qui permettront d'accompagner cette phase opérationnelle tout en préparant l'évaluation finale des contrats de ville prévue en 2022 et dessiner des perspectives pour l'intervention publique :

- **construire une nouvelle image des quartiers et de leurs habitants en révélant leurs potentiels ;**
- **activer la transition écologique, économique et sociale dans ces territoire ;**
- **accompagner le pilotage et l'animation territoriale de la Politique de la ville ;**
- **prévenir les radicalités sociales avec l'appui du Centre de ressources dédié (CRPRS).**

► R



Politique de 19 CRPV, le commun de des complé analyses et de leur con

<http://www.irev.fr>

Suivez : <https://www.irev.fr>

*Les membres du groupement d'intérêt public IREV : Janvier 2020

Espace Doc

L'IREV, c'est aussi un centre de documentation riche d'un fonds de **plus de 5000 références** qui traitent des thématiques de la politique de la ville. Ce fonds documentaire est informatisé et **consultable sur Internet**.
Parmi ces références : ouvrages, périodiques, recueils d'expérience, rapports d'études, monographies...

Au 7^{ème} étage d'un immeuble accessible par ascenseur, l'Espace Doc offre des espaces accueillants pour vous documenter, travailler ou échanger avec l'équipe. Le saviez-vous ? L'Espace doc est également accessible pour y



accueillir gratuitement vos réunions de travail.

Pour vos recherches, n'hésitez pas à venir au centre de documentation ou à contacter Cindy Guillotte, documentaliste de l'IREV : c.guillotte@irov.fr ou par téléphone au 03 20 25 61 57.



Retrouvez également le catalogue de ressources de l'IREV sur son site internet : www.irev.fr/espace-doc

paux :

urs locaux grâce s et rencontres iterclass...



la capitalisation et la diffusion de savoirs et d'expériences inspirantes et innovantes dans les territoires (via les publications, le centre de documentation, les actualités web et la lettre d'information).



Réseaux nationaux

L'IREV est inscrit dans deux réseaux nationaux



Le Réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville (RNCRPV) : Composé des 19 CRPV, le réseau national facilite la mise en commun des ressources, permet d'identifier des complémentarités et de dégager des analyses et des propositions communes à partir de leur connaissance des réalités de terrain.



<http://www.reseau-crpv.fr/>



Suivez le panorama de presse du réseau : <https://www.scoop.it/topic/actu-politiquedelaville>



Le Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration) produit des ressources pour aider à la compréhension et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances.



<http://reseau-eci.org>



Suivez le panorama de presse du réseau : <https://www.scoop.it/u/reseau-eci>

LA POLITIQUE DE LA VILLE EN HAUTS-DE-FRANCE

199
quartiers

5
départements

667 970
habitants concernés

40
contrats de ville

+ de
300
professionnels dédiés

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques. »

Site du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 2019

• Introduction

L'IREV, en tant que centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France, inscrit son action dans le cadre de référence des CRPV établi avec l'ANCT.

Les orientations proposées pour l'année 2022 ont fait l'objet d'une co-construction avec l'ensemble des membres du GIP (Etat, Région, EPCI et communes pilotes des contrats de ville, Conseil Départemental du Nord et du Pas-de-Calais, CDC, URH) avec :

- Un séminaire technique de gouvernance (septembre 2021) ;
- Des échanges complémentaires avec les partenaires, suivi d'un travail de priorisation mené par l'équipe technique avec l'Etat et la Région en tant que membres fondateurs.

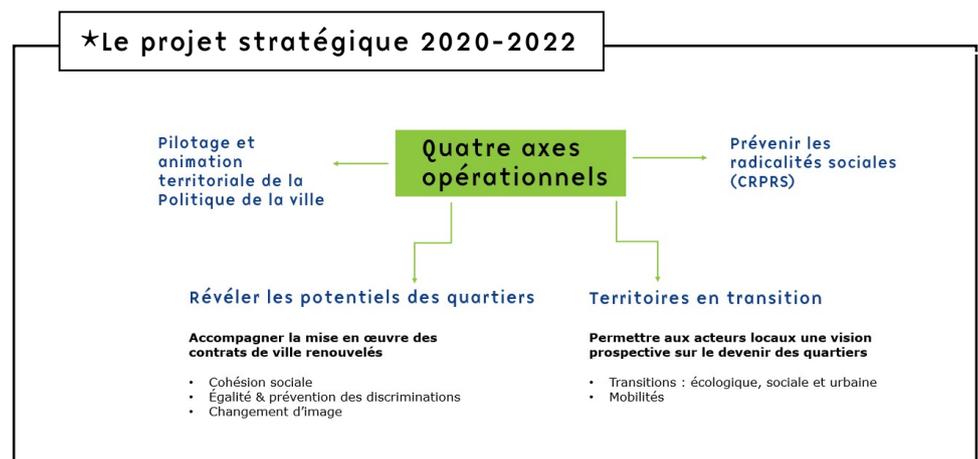
Le programme 2022 a été construit dans le cadre du *projet stratégique 2020 – 2022** et dans la perspective de la fin des contrats de ville qui s'achèveront en décembre 2022.

Ce programme a ainsi pour intention de :

- Soutenir le pilotage et l'animation territoriale de la Politique de la ville avec l'accompagnement de l'évaluation des contrats de ville des Hauts-de-France, l'appui et le renforcement des démarches territoriales de prévention des discriminations, des réflexions autour des espaces délibératifs de la Politique de la ville (conseils citoyens, fait associatif et partenariat...)
- Révéler les potentiels des quartiers en accompagnant la mise en œuvre des contrats de ville y compris dans leurs dimensions transversales (égalité femmes – hommes, prévention des discriminations) et les enjeux centraux d'éducation (Tour des Cités éducatives), de santé mentale ou d'image des quartiers ;
- Faciliter la projection sur le devenir des quartiers en abordant notamment les transformations écologiques, sociales et urbaines et leurs répercussions dans les territoires les plus fragiles (Quartiers en transition puis Lab des transitions), les enjeux de mixité et de peuplement (renouvellement urbain et relogement) et l'accompagnement de la mise en œuvre du NPNRU (gestion transitoire).

Le programme proposé pour 2022 s'appuiera ainsi sur des moyens de déploiement adaptés, soit une équipe technique composée de 8 ETP pour l'activité de centre de ressources Politique de la ville. L'IREV porte également le Centre de ressources prévention des radicalités sociales (CRPRS) dont le programme d'actions est distinct de celui présenté ici et repose sur une équipe technique dédiée de 2 ETP (chargée de mission et chargée d'étude).

Pour mémoire, les Hauts-de-France comptent 40 contrats de ville, 199 quartiers Politique de la Ville répartis dans 155 communes et 54 projets de renouvellement urbain (Quartiers d'Intérêt National et Quartiers d'Intérêt Régional).





Conformément à son projet stratégique 2020 – 2022, l'IREV propose d'organiser son programme d'action autour de trois axes principaux :

- **1. Le Pilotage et l'animation territoriale de la Politique de la ville**

L'animation du partenariat, la coopération locale, la participation citoyenne irriguent, depuis son origine, la politique de la ville et les pratiques des acteurs locaux. Il s'agit dans ce cadre d'accompagner les acteurs à questionner les nouveaux modes de faire, tirer des enseignements des expérimentations locales en matière d'animation territoriale citoyenne, d'accompagnement des associations comme de mobilisation citoyenne et de gouvernance partagée à des fins d'essaimage.

- **2. Révéler les potentiels des quartiers**

Cet axe aura vocation à accompagner la mise en œuvre des contrats de ville renouvelés, en particulier sur les enjeux de cohésion sociale, d'égalité et de prévention des discriminations et de changement d'image des quartiers. Il s'agit de poursuivre l'accompagnement de l'ensemble des acteurs engagés dans la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et de donner à voir en quoi les interventions intégrant le renouvellement urbain, la cohésion sociale ou encore le développement économique permettent de modifier la réalité mais aussi les représentations des quartiers Politique de la ville et de leurs habitants au sein de la société française.

- **3. Territoires en transition**

A l'heure où la transition écologique s'impose à tous, il s'agira de permettre aux acteurs locaux de se projeter sur le devenir des quartiers en abordant particulièrement les transformations écologiques, sociales et urbaines et leurs répercussions dans les territoires les plus fragiles. Prenant appui sur les leviers que constituent notamment le nouveau programme de renouvellement urbain ou la dynamique régionale de la troisième révolution industrielle (REV3), il s'agira d'accompagner la co-construction et la mise en œuvre de politiques de développement local qui tiennent compte de l'interdépendance de ces enjeux multiples afin d'éviter un accroissement des inégalités sociales et territoriale.



1. Le Pilotage et l'animation territoriale de la Politique de la ville

De l'évaluation au renouvellement des contrats de ville

Dans les Hauts-de-France, les **40 contrats de ville conclus en 2015 prendront fin en décembre 2022**. Il s'agira donc d'une année charnière pour la politique de la ville : à la fois une **année de bilan** (qu'est-ce que ces contrats de ville ont apporté aux territoires et à leurs habitants ?) ; et une **année de projection** sur l'avenir de la politique de la ville (quelles politiques garder, quelles autres interrompre ? Quels moyens déployer, et pour quels objectifs ? Comment s'adapter aux nouveaux enjeux qui émergent ?).

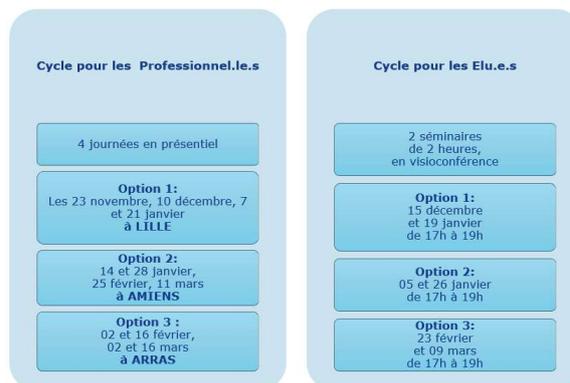
Le futur de la politique de la ville et la mobilisation partenariale notamment, dépendront de la capacité à démontrer les impacts des contrats de ville sur les quartiers et à proposer des pistes concrètes d'évolution.

En collaboration avec l'agence ASDO Etudes, l'IREV lance de fin novembre 2021 à fin mars 2022, un **cycle de qualification inédit**, qui s'adresse à la fois aux professionnel.le.s de la politique de la ville, aux conseiller.e.s citoyen.ne.s et aux élu.e.s.

4 objectifs majeurs sous-tendent cette démarche :

- **Qualifier les pilotes des contrats de ville** en vue de la mise en œuvre de l'évaluation finale des contrats de ville.
- **Impliquer les porteurs, les signataires et les principaux partenaires** des 40 contrats de ville (EPCI, communes concernées, Etat, Région, Départements, CAF, Education Nationale, ARS, ...)
- **Définir collectivement des questions évaluatives communes** pouvant servir de socle à la démarche et à une analyse globale départementale et/ou régionale,
- **Capitaliser et diffuser les enseignements** de cette démarche

afin d'alimenter la réflexion collective sur les perspectives des prochaines contractualisations (post 2022).



La Séance 2 des cycles de qualification destinés aux professionnel.le.s permettra de définir **un socle commun à l'évaluation des contrats de ville dans les Hauts-de-France**. Les conseiller.re.s citoyen.ne.s seront invité.e.s à cette seconde journée.

Le cycle dédié aux élu.e.s prendra la forme d'un espace de réflexion politique partagée sur l'intérêt et les enjeux de l'évaluation des contrats de ville ainsi qu'un partage d'expériences sur sa gouvernance.

En **option**, une démarche **d'accompagnement individualisé** sera proposée dans le prolongement de cette action de qualification, à destination des contrats de ville volontaires.

Modalités :

- Un cycle pour **les professionnel.les de la politique de la ville** auquel seront associés les conseillers citoyens,
- Un cycle pour les élu.e.s,
- Un accompagnement individualisé.

Capitalisation :

- Enjeux de l'évaluation et objectifs du point de vue des acteurs,
- Socle commun questions évaluatives,
- Socle commun outils,
- Incontournables et modus operandi,
- FAQ évaluation contrat de ville,



Programme d'actions 2022

- Groupe sur la Grande Equipe,
- Journée régionale de restitution (fin juin).

- **Appui et renfort aux démarches territoriales de prévention des discriminations**

L'année 2021 a été consacrée au lancement de la mission visant à accompagner les dynamiques territoriales en matière de prévention des discriminations. L'expérience acquise amène à déployer et conforter un certain nombre d'initiatives. Si le positionnement de l'IREV sur cette mission est aujourd'hui reconnu et compris de l'ensemble des territoires, il semble essentiel de moduler les interventions au regard de l'ingénierie disponible et/ou du portage politique.

Il sera nécessaire en 2022 de :

- Maintenir le lien avec les acteurs pour continuer à alimenter et affiner l'état des lieux régional. Au-delà du travail de reporting que cela implique, il s'agit pour l'IREV d'avoir un outil permettant de réajuster ses interventions à l'échelle locale et régionale en fonction des besoins formulés et/ou identifiés par les acteurs.

Le travail conséquent de mise en lien et de suivi rend effectif l'accompagnement de 12 territoires (en file active).

Les propositions ne peuvent actuellement être figées et continuent à s'affiner pour s'adapter à la temporalité des acteurs et aux charges conséquentes pesant sur les référents Politique de la ville.

Néanmoins, il est proposé de modéliser le cadre suivant :

1/ Soutien et appui méthodologique :

- ✓ La contribution aux temps forts et réunions locales de suivi des démarches ;
- ✓ La diffusion de ressources adaptées aux objectifs de chaque plan ;

- ✓ La mise en lien avec des acteurs ayant mené des expériences inspirantes au regard des objectifs de chaque plan à une échelle locale ;
- ✓ L'appui à la rédaction de cahier des charges et à la sélection des prestataires pour des actions auprès de professionnels et d'habitants ;
- ✓ L'orientation vers l'offre régionale de l'IREV la plus adaptée aux préoccupations locales ;
- ✓ Le soutien à l'animation territoriale.

2/ Contribution aux orientations stratégiques et déclinaisons opérationnelles

Les apports méthodologiques sont indispensables pour faciliter l'engagement. L'IREV contribue également à accompagner et aider les territoires à formuler des orientations stratégiques et à les traduire en objectifs opérationnels. Pour ce faire, il est proposé de déterminer et concevoir, en lien avec les territoires et leurs enjeux, des actions de sensibilisation, qualification pour passer des objectifs opérationnels aux changements de pratiques.

3/ Conception et mise en œuvre d'action de sensibilisation et de qualification :

Public cible :

- Elus, cadres supérieurs, techniciens et opérateurs.

Un volume de 4 à 6 temps de sensibilisation (1H-1/2 journée)

- De quoi parle-t-on ?
- De qui parle-t-on ?
- Quels sont les processus à l'œuvre et leurs effets sur les victimes et la cohésion sociale ?

Un volume de 4 cycles de qualification avec des apports à la fois méthodologiques et thématiques

- Chaque cycle se composera de trois journées d'interventions articulées par des paroles d'experts, d'acteurs de terrain et de l'IREV. Ces journées viseront à faciliter l'appropriation de connaissances à travers un travail réflexif et de co-construction. Une journée d'approfondissement et de remobilisation sera proposée.



Programme d'actions 2022

A noter que ce travail conséquent s'appuiera sur une AMO.

4/ Animation du réseau régional

3 réunions régionales de réseau seront proposées et thématiques :

- La gouvernance et l'animation territoriale des plans
- Mobilisation politique, institutionnelle et partenariale
- Le suivi, le bilan et évaluation des plans en lien avec la mission régionale de l'IREV à destination des contrats de ville.

Le socle d'interventions proposé par l'IREV pour l'année 2022 est explicité ci-après. Il constituera également un appui solide et modulable pour les acteurs locaux.

• Des initiatives citoyennes aux espaces de délibération

A partir des réflexions menées lors de la journée régionale sur les initiatives citoyennes (le 30 septembre 2021) et dans l'optique de la refonte des Contrats de ville, des réflexions avec les acteurs seront menées sur les espaces délibératifs de la Politique de la ville, que ce soit sur les conseils citoyens avec leur étude d'impact ou sur le fait associatif et sa meilleure intégration aux contrats de ville.

Les travaux prendront notamment les formes suivantes :

- Capitalisation de la journée régionale sous forme de synthèse,
- Journée interrégionale sur l'impact des conseils citoyens en partenariat avec le

RNMA, Normanvilles et l'association S3A début janvier 2022,

- Elaboration de pistes d'actions sur les espaces délibératifs (support et méthodologie à définir dans l'année en fonction des retours sur l'évaluation des contrats de ville),
- Contribution de la politique de la ville aux transitions dans ces outils participatifs (voir, par ailleurs, l'axe transition).

• Le réseau des Pilotes des contrats de ville

A l'occasion de la crise sanitaire, l'IREV a modifié les modalités des réunions de réseaux en les transformant en Réseau des Pilotes des contrats de ville. Organisés en visio-conférence à un rythme bimestriel, ces temps d'échanges d'information et de pratiques permettent une réactivité dans l'appropriation des actualités nationales ou locales. La dématérialisation facilite la participation de l'ensemble des territoire et acteurs des hauts-de-France.

En complément, la mise en place d'un groupe régional sur la plate-forme Grande Equipe vise à soutenir les échanges entre pairs. A noter que l'usage de la plate-forme sera intensifié dans le cadre de la mission régionale sur l'évaluation des contrats de ville.

NB : Ce réseau entretient des liens réguliers avec l'association des professionnels du DSU récemment créée en Hauts-de-France.

• 2. Révéler les potentiels des quartiers : comment construire une nouvelle image des quartiers ?

• Image des quartiers

L'image d'un quartier se construit selon l'influence de différents facteurs : son histoire, sa géographie son architecture, son peuplement, ses événements marquants... L'ensemble de ces éléments façonnent une représentation (positive ou négative) du quartier auprès des habitants, mais aussi auprès de ceux et celles qui en sont extérieurs. Souvent les quartiers populaires relèvent d'une image négative, dans cette perspective, de nombreuses initiatives sont menées, souvent avec les habitants ou les usagers de ces territoires. Quels en sont leurs effets ? Quels enseignements peut-on en tirer ?

En 2020, l'IREV a initié ses premiers travaux dédiés à l'image des quartiers prioritaires de la Politique de la ville et de leurs habitants, avec la tenue d'une rencontre régionale sur le thème : *Médias, quelle influence sur l'image des quartiers populaires ?*. Cette première rencontre s'inscrivait dans un cycle de 3 ans dont les objectifs sont les suivants :

- Comprendre comment se forment les représentations et l'image des territoires.
- Faire connaître des démarches et des actions visant à agir sur l'image des quartiers.
- Identifier les effets, les impacts des actions, dispositifs, programmes qui visent directement ou indirectement à agir sur l'image des quartiers populaires.

Dans la suite des travaux engagés, l'IREV organisera début 2022 une nouvelle rencontre initiant les réflexions sur la question de l'attractivité territoriale.

Plurielle et transversale, la question de l'attractivité des quartiers prioritaires pourra être étudiée par le prisme de différents

leviers et problématiques comme le développement économique, le renouvellement urbain, les politiques de peuplement, l'offre de services, le cadre de vie (GUP), l'offre éducative, l'insécurité, la participation des habitants...

Cette rencontre aura pour objectif de répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce que l'attractivité ? Comment un territoire aborde la question de l'attractivité ? Comment aborder l'attractivité en lien avec la question de la mixité sociale ?

La rencontre prendra la forme d'une conférence – table-ronde d'une demi-journée et aura lieu au premier trimestre 2022.

Ce travail viendra en complémentarité avec les travaux déjà initiés en 2021 sur la question de la mixité sociale et scolaire dans le cadre des cités éducatives.

• Le tour des Cités Educatives

Comme il l'avait fait pour les 13 premières cités éducatives des Hauts-de-France, l'IREV a en 2021 appuyé méthodologiquement la labellisation des 8 nouvelles cités éducatives (Transfert d'outils, diagnostic partagé, créneau individuel de soutien).

Le tour des Cités éducatives en Hauts-de-France amorcé en 2020 s'est poursuivi mais de manière dématérialisée. Lors d'un webinar régional des Cités éducatives organisée par l'IREV le 9 mars, les membres des troikas/comités de pilotage restreints ainsi que les coordonnateurs des 13 cités éducatives déjà en place ont été invités (après 18 mois de mise en œuvre) à un retour d'expériences, afin de recueillir des conseils à apporter aux 8 cités nouvellement labellisées.

Par la suite ces rendez-vous régionaux ont porté sur des sujets tels que :



Programme d'actions 2022

- « Cités éducatives et maillage partenarial dédié aux 16-25 ans » aux côtés du SGAR, de la Région des Hauts-de-France et des missions locales.
- « Cités éducatives et cellules de prévention de l'évitement scolaire aux côtés de la préfecture du Nord, DASEN, CAF et conseil départemental du nord, parquet général de la cour d'appel de Douai
- « Cités éducatives : égalité et justice sociale » avec le réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et de l'Intégration) dont l'IREV est membre.

En 2022, L'IREV renouvellera son appui méthodologique auprès des cités nouvellement labellisées qui lui formuleraient la demande et poursuivra le tour des cités et l'animation régionale du réseau des 21 cités éducatives des Hauts-de-France.

Dans des perspectives de qualification, de diffusion de bonnes pratiques et expérimentations ou encore de réflexion prospective, ces rencontres en 2022 porteront sur :

- « Cités éducatives et maillage partenarial dédié aux 0-3 ans » en mobilisant notamment les conseils départementaux et les CAF.
- « Cités éducatives et articulation avec le PRE »

L'une de ces rencontres pourra faire l'objet d'une journée régionale, consacrée à la valorisation d'actions inspirantes menées par les acteurs au sein de la communauté éducative des 21 cités.

Le public cible sera constitué des copilotes des Cités éducatives, ainsi que les acteurs de la communauté éducative engagés dans le projet.

Capitalisation : les ressources et synthèses des échanges seront diffusées sur le site internet de l'IREV.

Du côté du Réseau national CRPV :

L'IREV copilote avec Cité Ressources (PACA) le groupe de travail Education. Avec le soutien de l'ANCT, ce groupe est chargé de repérer et capitaliser les bonnes pratiques, faciliter leur essaimage et de proposer des analyses transversales.

Il appuie l'ANCT dans la mise en œuvre d'événements nationaux et l'alimentation des groupes pilotes thématiques et peut contribuer aux travaux du Comité National d'Observation et d'Évaluation

Projet tutoré Infocom et cité éducative d'Avion :

Labellisée en 2021, la cité éducative d'Avion souhaite inclure la communication dans son plan d'action et construire une stratégie de communication pour :

- Rendre visibles les actions mises en place.
- Valoriser les actions de la Cité éducative et leurs acteurs (porteurs et jeunes de 0 à 25 ans).
- Sensibiliser les acteurs du quartier à envisager la communication comme une action indispensable dans « l'agir de la politique publique ».

Dans le cadre d'un projet tutoré, des étudiants en M2 Communication et développement des territoires auront pour objectifs de :

- Proposer une stratégie de communication réaliste et ambitieuse à mettre en place dès septembre 2022.
- Donner des pistes de mise en œuvre de cette stratégie de communication aux porteurs de la cité éducative d'Avion et aux porteurs d'actions.

2021-2022 : Projet tutoré

2022-2024 : Mise en œuvre de la stratégie de communication

2023-2024 : Évaluation pour transfert



- **La santé**

La santé est légitimement un sujet de préoccupation fort des acteurs en cette période de crise sanitaire. L'IREV propose de renforcer sa veille thématique et la diffusion d'informations sur la santé et les quartiers prioritaires de la ville.

En 2022, l'IREV prévoit de poursuivre l'animation du Réseau régional des Ateliers Santé Ville (2 rencontres par an).

Envisagée initialement en 2021, une rencontre régionale sur la santé mentale et la politique de la ville sera organisée fin 2022 afin de faire le point des avancées des travaux et coopérations à l'œuvre.

Du côté RN-CRPV :

L'IREV participe au groupe de travail copiloté par les CRPV de Seine Saint-Denis et de Normandie dédié à la santé.

L'objectif de production 2022 est de concevoir une maquette commune à chaque CRPV afin qu'il puisse renseigner un état des lieux de santé des QPV de son territoire.

- **Formation, insertion et emploi**

Après le cycle Formation et emploi de 2019, et dans le contexte actuel, il est proposé de poursuivre une veille renforcée sur les leviers et dispositifs concernant la formation et l'emploi (PRIC, emplois francs, Cités de l'Emploi...)

En partenariat avec le C2RP – CARIF OREF des Hauts-de-France, les services de l'Etat et de la Région.

- **Prévenir les risques discriminatoires à l'encontre des habitants des QPV**

Il nous semble essentiel de poursuivre l'approche systémique et de réaffirmer à ce titre la place des acteurs de la Politique de la ville dans cet enjeu et dans le cadre de la future contractualisation.

Pour rappel, les interventions proposées nous ont permis de mieux identifier et comprendre les interdépendances des politiques publiques telles que les politiques de logement, de peuplement dans le cadre des programmes de RU et du programme national des Cités éducatives. Nos interventions ont permis à la fois de révéler la nécessité d'accompagner les pratiques professionnelles mais également d'interroger la mise en œuvre des politiques publiques et de leurs effets systémiques sur les discriminations vécues par les habitants des QPV.

Pour rappel :

Trois Cycles de qualification et son dossier ressources « Prévenir les risques de discriminations dans l'accès au logement-Comprendre pour mieux agir »

Une Conférence « Prévenir et lutter contre les discriminations dans l'accès au logement : les enjeux de l'action publique »

Le benchmark « Lutter contre les ségrégations scolaires : Ce que nous apprennent les expériences nationales et internationales »

Un webinaire « Cités éducatives, égalité et justice sociale : S'outiller pour prévenir les discriminations »

Une visio-conférence « Mixité scolaire et sociale : quels enjeux, quelles alliances ? »

La mise en synergie des actions de qualification menées et des enseignements nous amène à proposer un parcours qualifiant, permettant de soulever les enjeux de l'action publique en matière de mixité sociale et scolaire et d'amener les acteurs concernés à s'allier, collaborer et traduire de manière opérationnelle les enjeux de mixité scolaire et sociale des quartiers.



Parcours qualifiant : Lutter contre les ségrégations socio spatiales : Les enjeux de la mixité scolaire et sociale

Pour ce faire, nous souhaitons moduler nos formats et proposer :

- Une journée régionale
- Deux cycles de qualification
- Un webinaire
- Une visite de site

Ce parcours visera à répondre aux enjeux suivants :

- Dans quelle mesure et à quelles conditions la mixité résidentielle peut-elle renforcer la mixité scolaire ?
- En quoi et comment l'attractivité des établissements scolaires peut-elle impacter la composition sociale et ethnique des quartiers ?
- Quelles sont les alliances possibles entre acteurs et quelles stratégies initier afin de renforcer tout à la fois la mixité résidentielle et scolaire ?
- Quelles sont les expériences territoriales inspirantes ? Quels ont été les effets leviers ?

Ce travail sera mené en collaboration au sein de l'IREV. Il sera complémentaire aux volets abordés tels que les stratégies de relogement dans les programmes NPNRU, l'accompagnement des cités éducatives mais également l'image des quartiers et leur attractivité.

Inégalités d'emploi dans les QPV : entre vulnérabilités et discriminations

A l'occasion de la sortie du baromètre des discriminations dans l'emploi des jeunes qui paraîtra en 2022 par les services du Défenseur des droits, nous proposerons un temps fort permettant de rappeler la situation inégalitaire des jeunes résidant en QPV. Si les liens de causalité entre vulnérabilité et discrimination ne sont pas forcément exclusifs et systématiques, il nous semble tout de même intéressant de nous interroger sur les impacts de cette situation inégalitaire. Le recours à l'économie souterraine, la précarité de l'emploi, le chômage... ont un impact sur la situation de vulnérabilité de ces jeunes.

Nous viserons au cours de cette conférence à nous interroger sur les enjeux suivants :

- En quoi cette situation contribue-t-elle à alimenter les processus de discriminations dans l'accès à l'emploi ?
- En quoi les discriminations renforcent-elles cette vulnérabilité sociale, économique... ?
- En quoi la lutte et la prévention des discriminations dans ce domaine peuvent-elles renforcer l'efficacité des politiques publiques en matière d'emploi et contribuer à réduire les inégalités et la vulnérabilité des jeunes résidants en QPV ?

Capitalisation

La fin des contrats de ville, l'expérience solide de l'IREV, l'accompagnement territorial des dynamiques ainsi que toutes les démarches initiées visant à faciliter une approche intégrée de la prévention des discriminations nous paraissent constituer une matière conséquente et solide pour engager la rédaction d'un format « **Repères pour agir** ».

Cette publication sera le fil conducteur du pôle « prévention des discriminations » en 2022, qui sera pilote de la démarche. L'ambition est qu'elle soit motrice pour l'équipe de l'IREV. Elle vise ainsi à mobiliser de manière parcellaire mais toute aussi complémentaire chacun des membres de l'équipe. Nous défendons une approche transversale et intégrée de la prévention des discriminations, il nous semble que cette publication est l'occasion de donner du sens aux actions de l'IREV en mettant en exergue la complémentarité et l'interdépendance de nos interventions.

- **Mixité sexuée et genrée dans les espaces publics des QPV**

Se questionner sur les enjeux de l'action publique par le prisme des installations sportives de proximité.

L'égalité femmes-hommes est également une thématique transversale des contrats de ville. Il est à noter l'interdépendance possible avec les problématiques des discriminations fondées sur les critères liés au sexe et/ou au genre. L'IREV a contribué en 2020 et 2021 à la qualification des acteurs et notamment des pilotes des contrats de ville et opérateurs afin de préparer la mise en œuvre des budgets intégrant l'égalité femmes-hommes dans les programmes des BOP 147.

Ce travail se poursuit de deux manières :

1. La mise à disposition des éléments essentiels du cycle, du webinaire et de son web documentaire. Support qui constituera un outil pour les services instructeurs.
2. Une réunion de réseau pour permettre de partager les avancées, de mutualiser les connaissances et d'accompagner sous forme d'intelligence collective les acteurs en difficulté.

Aussi, la qualification des acteurs s'est poursuivie par une réflexion croisée sur les projets de renouvellement urbain, la prise en compte du genre et son exemple dans l'accessibilité aux installations et espaces sportifs de proximité.

L'image que reflète les quartiers se traduit aussi par l'invisibilité des femmes dans l'espace public.

La conférence dédiée en novembre 2021 aura permis d'interroger les enjeux d'une action publique qui prend en compte l'égalité femmes-hommes dans ses effets systémiques.

A savoir :

1. Les projets de renouvellement et la conception des espaces publics intègrent-ils les questions de genre ?
2. Les installations et espaces dédiés à la pratique du sport sont-ils analysés, conçus et/ou orientés selon ce prisme ?
3. Quelle approche en termes de mixité sexuée et genrée de l'espace public ?
4. En quoi les acteurs sociaux des quartiers ont-ils un rôle à jouer dans l'appropriation de ces espaces ?

A l'approche des Jeux Olympiques et des nombreux investissements publics dans les équipements de proximité, il nous paraît intéressant d'approfondir et d'accompagner les acteurs de deux manières :

1/ Par la mise à disposition d'un « dossier ressources » reprenant les principaux apports de cette conférence avec la capitalisation de fiches expériences repérées comme inspirantes.

2/ La mise en place d'une conférence permettant de porter un regard international sur la prise en compte du genre dans l'espace public et en particulier dans la conception et l'animation d'équipements dits de proximité, à vocation sportives.

- **Valeurs de la République et Laïcité**

L'IREV continuera de contribuer au déploiement régional du Plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité » avec des objectifs qui pourront être réajustés en fonction du nombre de formateurs habilités disponibles au sein de l'équipe :

- L'organisation dans le cadre du plan régional de 2 séances de formation « Valeurs de la République et Laïcité » (2 jours) à destination des acteurs de la politique de la ville (dispensées par les



Programme d'actions 2022

- formateurs IREV habilités) et 5 séances dédiées aux conseillers citoyens ;
- La contribution à l'animation du réseau des formateurs « VRL » avec le SGAR et FACE MEL à raison de 2 rencontres par an ;
- La diffusion d'informations et de ressources

• 3. Territoires en transition

Cet axe aura vocation à permettre aux acteurs locaux une vision prospective sur le devenir des quartiers en abordant particulièrement les transformations écologiques, sociales et urbaines, en s'appuyant sur les leviers que constituent les projets de renouvellement urbain, la dynamique régionale de la troisième révolution industrielle (REV3), les dynamiques citoyennes et l'actualité législative sur les mobilités.

• Des quartiers en transition

Le projet stratégique de l'IREV met depuis 2019 l'enjeu des transitions au cœur des programmes de l'IREV. Ce volet, assez récent, implique une acculturation en profondeur des équipes Politique de la ville et la réalisation d'outils méthodologiques pour mettre en place les transitions.

Les premières capsules vidéo puis le cycle de rencontres prospectives intitulé « des quartiers en transition » mené sur l'année 2020-2021 ont permis d'engager des réflexions autour des grands enjeux posés par le changement climatique et la meilleure prise en compte des transitions dans les projets Politique de la ville et de renouvellement urbain.

Le cycle, qui se poursuivra en 2022, permet l'acculturation des équipes Politique de la ville et renouvellement urbain à ces enjeux, tout en présentant et capitalisant sur des actions concrètes et citoyennes menées en QPV, sous forme de webdocumentaire et de fiches expériences.

En 2022 :

- Une rencontre régionale conclusive sur le développement des territoires et les transitions (début 2022)
- Finalisation de la capitalisation des synthèses, webdocumentaires et fiches expériences (début 2022).

• Le lab des transitions

Suite au cycle « **des quartiers en transition** », il est apparu que la contribution de la Politique de la ville sous ses différents aspects (économique, social, citoyen et urbain) n'était que peu qualifiée et quantifiée.

L'objectif pour 2022, plus opérationnel, est de doter les territoires de référentiels et indicateurs permettant une meilleure prise en compte des objectifs de développement durable dans l'ensemble des actions menées.

L'IREV proposera à 3 ou 4 territoires tests la co construction d'outils méthodologiques pour mieux articuler les visions stratégiques à l'œuvre entre transitions et Politique de la ville. Cette action permettra la production d'outils à destination de l'ensemble des territoires régionaux qui seront présentés lors d'une journée régionale à la fin des travaux.

Objectifs de l'action

- Faire des quartiers prioritaires de véritables lieux d'expérimentation dans le champ des transitions et créer de la valeur ajoutée ;
- Articuler cette ambition avec les enjeux du renouvellement urbain en termes de durabilité et de sobriété ;
- Intégrer des objectifs de développement durable au sein des futurs contrats de ville afin que les projets financés puissent répondre à cette ambition.

Territoires envisagés :

- C.U Dunkerque
- Amiens Métropole (à confirmer)
- C.A Beauvaisis (à confirmer)



Programme d'actions 2022

- C.A Lens Liévin ou C.A Béthune Bruay Artois Lys Romane (à confirmer)

Modalités de co-construction des outils :

3 voire 4 territoires seraient accompagnés dans le cadre d'un laboratoire des transitions avec chacun une spécialité et un sujet spécifique à apporter aux autres.

Si chaque territoire aura pour mission de fabriquer des nouveaux outils sur son sujet spécifique (les indicateurs de la transition, citoyenneté et transitions, l'alimentation durable...), des séances de mise en commun des acquis entre les territoires seront organisées afin de se challenger, de confronter les acquis et d'améliorer les outils produits sous la forme d'un cycle de qualification.

L'objectif final est bien la réalisation d'outils co-construits qui auront vocation à être publiés et diffusés auprès de l'ensemble des acteurs.

De manière opérationnelle :

- 1- Identification des territoires (automne 2021)
- 2- Rencontres bilatérales IREV + territoires pour qualifier les sujets retenus et les contours du laboratoire (Janvier – avril 2022)
- 3- Cycle de qualification : 3 à 4 séances de travail collectif avec apport de compétences externes (Avril à octobre 2022)
- 4- Capitalisation et publication des outils produits (Octobre à novembre 2022)
- 5- Journée régionale de restitution (fin 2022)

• Cycle de qualification NPNRU et relogement

Rappel du contexte :

Depuis les années 90, de nombreuses mesures législatives et réglementaires dans le champ du logement et de la politique de la ville (loi Besson, loi SRU, PNRU...) prônent le

renforcement de la mixité sociale comme un enjeu prioritaire pour les QPV.

Leur objectif est en effet d'endiguer le phénomène de concentration des ménages à faibles ressources au sein de certains territoires et de contrer les « effets de quartiers » en activant différents leviers : répartition spatiale de l'offre de logement accessible, attractivité, politiques de peuplement.

Cependant les bilans du premier programme de rénovation urbaine ont mis en exergue « des effets en demi-teinte » sur l'occupation sociale des quartiers. La reconstitution des logements sur site suivant la règle du « 1 pour 1 » et la difficulté à mener des actions concomitantes de diversification ont notamment été soulignées.

De nouvelles dispositions sont venues renforcer cette ambition de rééquilibrage du peuplement dans une perspective de mixité sociale. Ainsi, des lois Ville et cohésion urbaine, Alur, Egalité – citoyenneté, Elan, on peut retenir les inflexions suivantes :

- Changement de l'échelle de réflexion et transfert de la responsabilité à l'intercommunalité ;
- Seuils d'attributions imposés (hors QPV / en QPV) suivant les ressources des ménages ;
- Objectif de rendre les processus d'attribution plus transparents et mise en place des CAL à l'échelle intercommunale ;
- Primeur aux objectifs de mixité sociale selon les secteurs ou au sein des immeubles en autorisant la modulation des loyers ;
- Mise en place d'une cotation des demandes et réforme de la gestion des réservations de logement social.

L'engagement de ce nouveau cadre législatif depuis quelques années a permis de procéder à de premières analyses. En effet, l'ANCT, qui suit cette mise en œuvre du rééquilibrage par les attributions depuis 2018, observe que le seuil des 25 % de relogement hors QPV est atteint par seulement 8 % des EPCI en 2019.

En complément, le nouveau Règlement général de l'Anru est venu mettre en cohérence ces ambitions avec la programmation habitat du NPNRU en fixant de



Programme d'actions 2022

nouvelles règles parmi lesquelles l'interdiction de recomposer de l'offre sociale sur les QPV (sauf dérogation en fonction des spécificités des marchés de l'habitat du territoire).

En filigrane de ces règles est posée la nécessité d'une **approche « globale et intégrée »** mobilisant l'échelle intercommunale et l'ensemble des bailleurs du territoire (bailleurs non démolisseurs compris).

L'entrée en phase opérationnelle du NPNRU a permis de procéder à de premiers constats auxquels le cycle proposé aura pour objectif de répondre, en particulier :

- La difficulté à mobiliser des logements accessibles (PLAI) hors QPV ainsi que des logements issus du neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans ;
- Un usage limité de l'outil « minoration loyer » mis en place par l'ANRU ;
- Des risques d'effets de concurrence parmi les publics prioritaires ;
- La persistance de freins entre pouvoir communal et intercommunal concernant les attributions hors QPV voire la persistance d'une préférence communale ;
- Une nécessité de travailler sur l'attractivité des QPV pour les ménages des quartiles 2 à 4.

De ces constats découlent les conséquences et risques suivants : une difficulté de relogement des ménages concernés par le NPNRU (au risque de ralentir les projets) ainsi qu'une concentration des ménages en difficulté dans les QPV à l'encontre du souhait des décideurs locaux et des politiques nationales ayant pour ambition de déconcentrer les ménages à bas revenus. En contre point, la question du souhait des ménages et le droit à choisir son lieu de résidence constituent des points de vigilance.

Objectifs du cycle :

- Permettre aux professionnels de divers métiers de mieux maîtriser les nouveaux cadres législatifs et réglementaires ;
- Comprendre et étudier par groupe territorial les freins constatés au regard de la situation des territoires et

sous les différents angles nécessaires (répartition spatiale du logement social sur l'interco, typologie, loyers...), suivi des vacances et des attributions, diagnostic social, souhaits des ménages et modalités d'accompagnement (quelle offre d'accompagnement dans les territoires proposés pour le relogement ?) ;

- Comprendre les processus de définition de la mixité sociale et de sa caractérisation par objectifs quantitatifs sur les territoires ;
- Porter à connaissance d'autres modalités de travail collectif avec des exemples inspirants par exemple Rennes, Strasbourg avec la location choisie et la mise en visibilité des logements vacants, l'intermédiation locative, les systèmes de contraintes des bailleurs (rentabilité / non-discrimination), l'écoute et l'attention portées aux souhaits des ménages (cf. étude ONPV).

Capitalisation :

- **Pistes de travail / enseignements** pour chaque territoire (stratégie habitat + pratiques professionnelles mise en réseau / travail collectif)
- **Constituer un socle de connaissances** à l'échelle régionale (enjeux / constats / enseignements / freins persistants).

Ressources / biblio :

- ANRU, les carnets thématiques, **Rééquilibrer l'occupation du parc social dans le cadre des projets de renouvellement urbain par les attributions et le relogement**, juillet 2021, 183 p.

- **Gérer l'attente : intégrer la gestion transitoire aux projets de renouvellement urbain – 2^{ème} semestre 2022**

Les actions transitoires sont définies¹ comme « *suscitant le sens du passage, d'un état à un autre. L'action transitoire évoque un sens intérimaire qui permet de tester des usages avant un aménagement définitif ou avant la construction de la ville lui succédant* ».

Cette définition fait particulièrement écho aux projets financés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui se caractérisent par des temps longs (10 voire 15 ans) et qui interrogent sur le devenir des espaces en mutation. Ces derniers peuvent être d'ordre divers : espaces non occupés (friches existantes) ou devenus libres à la suite de démolitions issues de la programmation urbaine conventionnée. De ces constats est née une réflexion visant à faire émerger des projets « alternatifs » qui permettraient d'augmenter la capacité d'agir des habitants par opposition à des modes de production de la ville considérés comme « descendants ».

Dans le contexte du NPNRU, les opportunités créées par ces projets présentent un certain nombre d'avantages : elles jouent directement sur le cadre de vie, animent le quartier et offrent ainsi de nouveaux supports à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Certains exemples démontrent que de tels projets ont permis de renforcer et de repenser les formes d'associations des habitants aux évolutions de leur quartier aboutissant à la préfiguration d'usages reconnectant le social à l'urbain et venant nourrir la programmation urbaine définie.

L'IREV propose d'organiser un temps d'échanges à ce sujet au 2^{ème} semestre (demi-journée ou journée) mobilisant différents retours d'expériences et visant à stimuler le développement d'opérations de ce type en

identifiant les freins et réponses y compris techniques à ces développements.

Ressources / biblio :

- ANRU, Les carnets de l'innovation : l'urbanisme transitoire dans les quartiers en renouvellement urbain, juillet 2021, 168 p.
- Approche.s, Pour un urbanisme relationnel : analyse des impacts sociaux et urbains de l'urbanisme transitoire, étude action, 2019, 76 p.

- **Participation et renouvellement urbain : état des lieux de la mise en œuvre des Maisons du projet – 2^{ème} semestre 2022**

Face au bilan du premier programme de l'ANRU (PNRU) pour lequel, bien qu'encouragée, la participation des habitants s'est avérée limitée, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine est venue encadrer les mobilisations citoyennes.

Cette mobilisation s'incarne dans deux obligations : la constitution des Conseils Citoyens ainsi que la création d'une maison de projet par les porteurs de projet pour les sites retenus au NPNRU. L'objectif affiché est de favoriser l'expertise partagée, de garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage et de favoriser la co-construction.

- Où en sont les maitrises d'ouvrage régionale aujourd'hui dans la mise en place de ces Maisons de Projets ?
- Quels ont été les effets de la crise sanitaire ?
- Quelles sont les différentes formes de maison de projets existantes aujourd'hui ?

¹ ¹ Cf. Cabanon Vertical : [les aménagements urbains transitoires, enjeux et guide pratique](#), 2017



Programme d'actions 2022

- Quel est leur rôle dans la mobilisation des habitants ?

Ce sujet sera abordé à l'occasion d'une rencontre régionale (format à définir) associant les porteurs de projet de renouvellement urbain et leurs partenaires.

Ressources / biblio :

- USH, Maisons du projet dans le NPNRU : préconisations issues d'une analyse réalisée sur 10 sites, Quelle place pour les organismes Hlm et leurs locataires dans les Maisons du projet ?, juin 2018, 23 p.
- Profession Banlieue, les maisons du projet en Seine-Saint-Denis, 2019, 19 p.

- **Du développement économique aux transitions**

Suite à l'impact de la crise sanitaire et aux nouveaux enjeux liés aux transitions, la vision du développement économique territorial est en pleine mutation. Exigence de relocalisation de l'économie, meilleure prise en compte des aspects environnementaux, nouveaux modes d'entrepreneuriats collectifs : les quartiers prioritaires sont des lieux d'expérimentation de ces nouvelles formes d'économie plus vertueuse.

En 2019, le travail mené sur le développement économique et qui a conduit à l'organisation du Pop-Up dev éco peut répondre sous certains aspects à ces nouvelles formes économiques. La capitalisation en cours sera poursuivie et mise à jour en renforçant la prise en compte des transitions autour de 3 sujets :

- Les tiers lieux et nouveaux lieux innovants dans les quartiers,
- Les nouvelles coopérations et l'entrepreneuriat collectif,

- L'industrie de demain et la localisation d'activités et de filières innovantes dans les quartiers prioritaires.

Chacun de ces sujets fera l'objet d'un format 4 pages et d'une rencontre de présentation sous un format webinaire pour confronter les résultats du 4 pages aux réalités constatées par d'autres acteurs sur les volets développement économique et économie sociale et solidaire.

- **Transition numérique et Inclusion**

Qu'il s'agisse de travailler, d'étudier, d'accéder aux autorisations de sorties, de consulter un professionnel de santé ou réaliser des démarches administratives, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a accéléré la transition numérique des organisations. Posséder des outils numériques et les maîtriser est désormais une condition indispensable pour accéder à la majorité des services publics et ne pas être en situation d'exclusion sociale, éducative et professionnelle.

Pour autant, nombreux sont les usagers souffrant d'illectronisme ou ne disposant pas d'appareil numérique. C'est notamment le cas des populations fragilisées des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, comme l'ont fait remonter un grand nombre d'acteurs.

Les initiatives et les réseaux d'acteurs du champ de l'inclusion numérique et/ou de la lutte contre l'illectronisme étant nombreux sur le territoire (Centres sociaux connectés, Hub Les Assembleurs...), **l'IREV poursuivra la valorisation de leur action en 2022 ainsi qu'une veille renforcée sur ce sujet pour les porter à connaissances de ses publics.** Les informations, analyses, appels à projets, expériences seront diffusés sur les différents outils d'informations de l'IREV que sont le site internet, les réseaux sociaux, la lettre d'informations, sous la forme d'articles, de dossiers documentaires, de fiches expériences et de bibliographies.

● 4. Participation aux réseaux nationaux

■ Réseau national des CRPV et lien à l'ANCT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

L'IREV s'inscrit dans le cadre du Réseau national des centres de ressources Politique de la ville. Le Réseau National des CRPV entretient des liens réguliers avec l'ANCT, inscrits dans le cadre de référence des CRPV. Depuis 2019 le réseau national renforce sa structuration afin d'accroître les opportunités de partage d'expériences et de montée en expertise des équipes des CRPV. :

- 3 réunions / an avec l'ANCT dans le cadre de l'animation nationale des CRPV et la participation à des temps d'échanges inter-réseaux professionnels (associant l'IRDSU, Amadeus et le RN-CRPV)
- La réponse aux appels à contribution de l'ANCT (2/an) ;
- La participation à des groupes de travail nationaux, par exemple sur l'observation des territoires Politique de la Ville (2 rencontres / an) ou en fonction de l'actualité ;
- Le regroupement annuel des CRPV ;
- La participation à des groupes de travail internes au Réseau National des CRPV (Programme de travail du Réseau National) :
 - Par métiers : directeurs ; chargés de l'information – communication - documentation ;
 - En inter-métiers, par thématiques, permettant l'échange de pratiques et de méthodes voire la co-production entre CRPV : éducation, développement économique urbain, renouvellement urbain, participation citoyenne, santé, égalité femmes-hommes.... Le Réseau national des CRPV établit un programme d'actions annuel permettant de rendre plus lisibles les travaux du réseau auxquels contribuent les équipes ;
- L'alimentation régulière du [Scoop-it Politique de la Ville](#), Panorama de presse du Réseau National ;
- Le co-pilotage du site portail du Réseau des CRPV avec la directrice de Labo Cités (CRPV Auvergne – Rhône Alpes) : www.reseau-crpv.fr.



Programme d'actions 2022

- Réseau RECI



L'IREV participe également aux travaux du Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI) depuis 2005. Le Réseau RECI entend favoriser une action collective et mutualisée de production de connaissances dans le domaine de l'immigration, l'intégration et/ou de la lutte contre les discriminations liées à l'origine. Il est soutenu par l'ANCT, le ministère de l'Intérieur et la Commission Européenne.

Les travaux portent sur deux axes complémentaires :

- capitalisation et diffusion des ressources documentaires (base de données bibliographiques mutualisée <http://biblio.reseau-reci.org>, alimentation du Portail européen sur l'intégration : <https://ec.europa.eu/migrant-integration>), [Scoop-it Intégration](#), [prévention des discriminations](#) ;
- production de connaissance (notes, « point de vue sur »), capitalisation d'expériences et mise en débat (séminaires nationaux) disponibles sur www.reseau-reci.org.

En 2021, les chantiers principaux ont permis de prolonger les travaux menés sur les discriminations dans le champ scolaire et discriminations dans le champ du logement, qui trouvent un écho avec les travaux engagés par l'IREV en région. Le programme 2022 est en cours de définition en lien avec l'ANCT.

4. Information, documentation, communication

- **Animation du site internet et diffusion de l'information :**

Afin de mieux répondre aux besoins des publics en termes d'informations, de capter de nouveaux publics et de valoriser les activités et productions de l'IREV ainsi que de celles émanant des territoires, l'IREV anime et renouvelle régulièrement son site. En 2020, des travaux (questionnaire, stage dédié) ont été menés afin d'adapter à nouveau les contenus aux usages et aux besoins des publics.

L'information de nos publics est une fonction centrale du centre de ressources, qui s'appuie sur :

- Une alimentation régulière du site internet irev.fr,
- La rédaction et la diffusion d'une lettre d'information mensuelle,
- Occasionnellement des lettres d'informations thématiques.

Cette information et diffusion d'information nécessite une veille informationnelle quotidienne et une participation active à l'alimentation des panoramas de presse avec les Réseaux nationaux (scoop-it des CRPV et RECI).

- **Amélioration du site internet**

En 2021, un groupe de travail interne, piloté par la chargée de communication de l'IREV a permis de dégager des pistes d'amélioration pour le fonctionnement et l'alimentation du site internet, dans le but de mieux répondre aux besoins de ses usagers. 2022 viendra concrétiser ces réflexions par la mise en œuvre de nouveau process, de nouvelles fonctionnalités et le changement de son architecture pour une meilleure lisibilité des activités et ressources proposées par l'IREV via son site internet. Ce chantier interne aura lieu tout au long de l'année et mobilisera l'ensemble des agents de l'IREV.

- **Espace doc**

Le centre de documentation a bénéficié de 2017 à 2020 d'un vaste chantier de tri et de réaménagement afin de le rendre plus attractif. Désormais, il convient de faire vivre cet Espace Doc par :

- L'alimentation régulière (périodiques, rapports, publications et nouveaux ouvrages) ;
- La promotion auprès des universités, écoles de travail social et autres structures exerçant dans les champs de la politique de la ville.

Pour participer à cette promotion et également se nourrir d'échanges avec d'autres professionnels de la documentation, l'IREV participe à :

- des rencontres de réseaux informations-documentation-communication des Centres de ressources Politique de la ville ;
- l'accueil occasionnel de professionnels de la documentation et des étudiants en documentation (issus de DEUST à Lille 3).



- **Communication :**

Afin d'asseoir son rayonnement régional et de s'assurer une bonne communication autour de ses actions, l'IREV travaillera également sur :

- la présence sur les réseaux sociaux (twitter et LinkedIn),
 - la diffusion des outils de communication (plaquettes...)
 - la promotion de l'IREV auprès des organismes de formation (interventions en formation initiale Master 2 sciences politiques, urbanisme, développement local, établissements de formation en travail social),
 - le développement des partenariats avec les acteurs de proximité, les relations presse à l'occasion des événements phares (Journées régionales).
- **Amélioration des écrits de l'IREV et révision de la communication institutionnelle**

Toute l'équipe de l'IREV bénéficie d'une formation à l'amélioration de la communication écrite (sur tous les supports numériques et capitalisations) en décembre 2021. Cette formation donnera lieu en 2022 à une réflexion sur les écrits des documents de communication institutionnels et sur les différents supports numériques. Les supports seront modifiés pour une communication plus impactante.

▶▶ L'équipe - contacts

Morgane Petit, directrice
m.petit@irev.fr

Pierre-Edouard Martin, directeur adjoint
pe.martin@irev.fr

Kadidja Benbekhti Haffas,
responsable administrative et financière
contact@irev.fr - 03 20 25 10 29 (standard)

Cindy Guillotte, chargée de mission
information - documentation - communication
c.guillotte@irev.fr

Ingrid Dequin, Responsable
Pôle prévention des discriminations
i.dequin@irev.fr

Pauline Auclair, chargée de mission
Politique de la ville - renouvellement urbain
cadre de vie
p.auclair@irev.fr

Maïta Giraldi, chargée de mission
Politique de la ville - cohésion sociale - éducation
m.giraldi@irev.fr

Karima Elkhadiri, Chargée de mission
Pôle prévention des discriminations
k.elkhadiri@irev.fr

Horaires et accès

Ouverture du lundi au vendredi
9h-12h30 et 14h-17h30

Adresse
135 boulevard Paul Painlevé, bâtiment Arboretum
7^{ème} étage, 59000 Lille

Téléphone standard
03 20 25 10 29

Méto : Porte de Valenciennes ou Grand Palais
Bus : G. Lyon (lignes 18 et 52)
V'lille : Bois Habité ou Auberge de jeunesse
Garage à vélo au rez-de-chaussée du bâtiment
Stationnement payant autour du bâtiment

Suivez l'IREV sur les réseaux sociaux !



Twitter : IREV - HdF



LinkedIn : IREV - centre de ressources Politique de la ville
en Hauts-de-France



Youtube : IREV CRPV Hauts-De-France